

Calcul montant legs

Par **marie**, le **12/10/2015** à **12:25**

Salut!

J'ai eu un cas dans un td pour une histoire de legs. Une personne souhaite faire un legs à une association mais elle a deux membres dans sa famille : un neveu (dont les parents sont décédés, oui pas gai ce cas...) et un cousin. Je dois calculer pour chacun combien il touchera sachant que l'héritage est de 300 000 euros. J'exclus déjà le cousin, ai-je raison? Ensuite j'ai trouvé ici des informations sur [le legs](#). L'association toucherait donc 36% et 40% pour l'héritier indirect. C'est tout bon?

Merci en tout cas de vos éclaircissements!

Marine